



Audioconférence du mercredi 29 avril 2020

Entre les OS (CGT, FO, Solidaires, CFDT-CFTC) et la DDFiP78.

Pour la CGT Fip78 était présent :

Fahiza CHIKAOUI- secrétaire départementale
Gregory FLORES-secrétaire départementale adjoint

Cette audio conférence s'est tenue en présence de :

M. GROSJEAN (Responsable du pôle PPR)
Mme ESCOUBET (Responsable Division RH)
Mme DEMANGEON (Adjointe Division RH)
Mme GERVAL (Responsable du pôle GP)
M. GABRIAGUES (Responsable du pôle GF)
Mme DERRE (Responsable Division BIL)
Mme de VATHAIRE (Adjoint Division BIL)
Mme MONTEIX (Adjointe secteur budget et
MP/Achat – Division BIL)
M.PRIVEZ (Responsable Mission Risques et
Audit)
Mme Katia BERNARD (Responsable Division
stratégie et communication)

L'UFSE-CGT avec la FDSP-CGT, la FDSAG-CGT et la confédération CGT ont engagé un recours au Conseil d'État (référé suspension et recours au fond) contre l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la Fonction publique de l'Etat et la Fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire.

Les syndicats peuvent exercer une action purement collective, dès lors qu'il est porté atteinte à l'intérêt collectif qu'ils représentent. Le Code du travail prévoit en effet que « *les syndicats peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent* » (C. trav., art. L. 2132-3).

Les questions et les revendications de la CGT Fip78 :

- Les collègues qui dans le cadre de la campagne IR sont télétravailleurs avec leur matériel personnel (téléphone et ordinateur), leurs journées de télétravail sont-elles bien saisies par leurs chefs de service sur SIRHIUS comme journée de télétravail ? Avez-vous à ce sujet les plannings des autres services participants à la campagne en dehors des SIP ? Le but étant de vérifier si les mesures de sécurité sont respectées comme le roulement des collègues présents et éviter au maximum leur présence tous les jours par exemple.
- Les agents en présentiel effectuent quelles tâches pour la campagne IR ? Les réponses à e-contact alors que cela est possible à distance, ne nous paraît pas pertinent par exemple.
- Qui saisit les absences des agents en l'absence de VPN ? Il semblerait que certains chefs de service ne régularisent pas les agents. Est-ce la division RH qui a dû pallier à cela ?
- Il en va de même pour les journées ou demi-journées banalisées, certains chefs de service refusent de régulariser les agents sous leur responsabilité.

- Comment sont définis les horaires de travail en télétravail hors convention ? Quel est le cadre ?
- Pour les crédits d'heures, comment procède-t-on ? Il y a un écrêtement, une récupération sur le mois suivant ou les heures sont perdues ?
- Les ponts naturels votés en CTL pour l'année 2020, sont-ils annulés ?
- A ce propos à quand la tenue d'un CTL comme il est mentionné dans la note DGAFP ?
- Pour la campagne des notations, où en est on ? Comment vont se dérouler les recours ?
- Pour les stagiaires A et B arrivants, au vu de la charge de travail de la CID, comment va se passer l'installation des postes informatiques ? Vont-ils être en Télétravail, ASA, présentiel ?
- Pour le retrait des jours ARTT et congés, avez-vous plus d'information sur la méthodologie employée ? Le chef de service aura-t-il son mot à dire ou la tâche sera reportée sur la division RH ?
- Pour la prime, avez-vous eu plus de précisions ?
- Nous voudrions vous alerter sur la différence de traitement qui existe entre les agents télétravailleurs tous les jours depuis le début du confinement et les agents en présentiel qui bénéficient du remboursement des frais à hauteur de 17.50€.

Les agents en télétravail devrait avoir un minimum de remboursement de frais en compensation. Tous les nouveaux télétravailleurs sont dans une situation à part du fait de la crise sanitaire, sans convention, sans remboursement de frais et bientôt avec des jours de congés/ARTT en moins.

- Pour le déconfinement, quelle sera leur situation ?
- Même question pour les collègues en ASA pour garde d'enfants ? Il n'y aura pas d'obligation d'envoyer ses enfants à l'école. Dans ces conditions, vont-ils être réquisitionnés ou volontaires pour reprendre le travail, avec quel matériel et dans quelles conditions ?
- Le SDE a eu un nouveau cas de covid et la désinfection n'a pas été préconisée par le DR NEAU. Nous commençons à nous poser des questions sur ces préconisations comme pour la trésorerie de Houilles. Conformément aux consignes du SG, la désinfection devrait être décidée au moins par précaution.
- Quel est le bilan des appels de l'assistante de prévention ? Peut-elle nous le présenter ? Si faute de temps, nous voudrions au moins avoir un bilan.
- Comme chaque semaine, nous voudrions avoir le nombre de cas, télétravailleurs et présents par service/site.
- Dans la situation très particulière où nous sommes, certains collègues ont eu des deuils au sein de leur famille, ont-ils pu bénéficier des jours d'absence pour deuil ? Être en ASA-covid est strictement différent.

■ Situations des services dans le département :

- Les **SIP** : Monsieur GABRIAGUES et madame TARDIEU ont commencé plusieurs visites de sites.

◆ Pour la campagne IR :

- ➔ Conformément aux annonces lors de l'audio du 15/04 aux OS, la Direction a reçu au préalable et validé les plannings des services envoyés par les responsables de SIP. Il y a comme prévu une augmentation du nombre de collègues présents sur les sites.

70/80 personnes cadres inclus par jour sur l'ensemble des sites sont présents (60/70 la semaine dernière).

Le taux de couverture du flux est satisfaisant pour la Direction qui constate une grosse mobilisation des services.

Une première livraison de PC portables est arrivée et les premières demandes de téléphones portables sont remontées à la Direction par les chefs de services.

- ➔ 650 RDV téléphonique pris avec APRDV. Le téléphone prend une grande importance dans cette campagne. Le téléphone est un substitue à l'accueil physique qui reste une préoccupation des usagers.

De nombreux appels concernent le guidage sur le site impots,gouv,fr et les « questions simples » sont les plus nombreuses .

- ➔ E-contact : 6150 messages contre environs 4000 en 2019 pour la même période.

Cependant la BALF reste toujours un moyen de communication avec une capacité plus forte que 2019.

Les **PCR** ne sont apparemment pas très sollicités.

- ➔ Concernant le 11/05, la Direction a tenu à souligner qu'il ne s'agissait pas d'un déconfinement à proprement parler mais des mesures d'assouplissement.

Ce qui se traduit pour la DGFIP par le respect des mesures sanitaires donc il n'y aura pour l'instant pas de réouverture au public des accueils physiques.

Il n'y aura pas d'accueil physique comparable à celui avant confinement (message de la Centrale).

Le nombre de collègues présents est de 127 et de 44 télétravailleurs soit 41 % des effectifs pour 40 % pour la RIF et 48 % en national.

- Pour le **SDE** : un cas de suspicion de covid-19. Le service a fermé une journée mais le médecin de prévention n'a pas préconisé une fermeture prolongée ni de nettoyage complet du service. Une des raisons invoquée, la personne est dans un bureau isolé.
- Pour les **SPF** : une stabilité des effectifs et le traitement des demandes des notaires.
- Le **CDIF** : un recensement des besoins est en cours par la cheffe de service.

- Les **SIE/PCE** : Il y a une montée en puissance de l'activité désormais maîtrisée.

Il a été constaté une augmentation du nombre de demandes mais modérée par rapport à la 1ere semaine.

Concernant les mesures de bienveillance (délais) : 843 demandes (780 la semaine dernière) pour environs 28 millions € (23 millions € la semaine dernière).

Pour les remboursements de crédit TVA : 278 demandes (270 la semaine dernière).

Plusieurs notes de la Centrale sont arrivées sur des points posant plusieurs interrogations : AMR et PAS (recouvrement forcé) et dispositif d'incitation.

L'activité est soutenue, plusieurs préoccupations sont remontées sur le déroulement du recouvrement et du contrôle.

Au sein des **PCE**, une attention particulière est portée sur le flux. Le soin et la qualité des réponses faites a été soulignés.

La trésorerie Yvelines amendes : l'effectif est de 3 agents + l'encadrement.

L'activité est centrée sur l'activité comptable, la prise en charge d'amendes, le volume étant significatif.

Un renfort pour les envois pour soulager le service est apporté.

- Les **trésoreries (mixtes, EH et colloc)** : Le flux est en baisse pour les trésoreries sauf pour les EH où l'activité est soutenue. Le SAR vient toujours en appui

Une fraude a été signalée sur un changement de RIB en urgence.

- **La Pairie** : un test va être effectuée à partir du 5/05 après l'arrêté comptable mensuel pour DDR3 après l'intervention de la CID.
- **SLR** : La situation est quasi normale pour la paye de juin. L'activité est centrée sur la régularisation des acomptes et les demandes des gestionnaires.
- Le **Domaine** : le pôle évaluation est en télétravail mais une impossibilité d'effectuer des visites.

Au niveau de la CDC, l'exigence concernant les objectifs de lutte contre le blanchiment n'ont pas été revus à la baisse.

Les notaires sont de plus en plus exigeants car ils reprennent leur activité.

La comptabilité est à jour pour la Direction. L'arrêté comptable est effectué quotidiennement.

DFT : il n'y a pas de télétravail, secteur très sensible.

L'activité est maintenue avec la cheffe de service et deux agents dont un en formation.

Le nombre de collègues pour l'ensemble du département est de présents 420 et 480 télétravailleurs au 28/04.

■ **L'informatique :**

La moitié de la dotation des ordinateurs pour les SIP ont été reçus.

Depuis le début, 113 en stock ont été déployés dont la moitié pour les SIP.

Au vu des dotations d'ordinateurs portables reçues, la Direction a décidé d'utiliser une autre solution.

Les petites unités centrales seront utilisées pour le télétravail. Une centaine d'ordinateurs disponibles ainsi que 40 écrans en stock.

Le VPN15 sera utilisé avec un branchement directement sur la box de l'agent. Le matériel comporte deux cartons à venir chercher à la DDFiP de Versailles.

Un essai avec une dizaine d'agents est en cours.

■ **Questions RH:**

En premier, il nous a été souligné qu'après le 11/05, ce n'était pas un déconfinement mais des mesures d'assouplissement. On passe du PCA au PRA (Plan de reprise d'activité) avec le respect des consignes d'hygiène et de sécurité.

Les agents en télétravail seront maintenus en télétravail.

- Concernant les frais : aucun changement ni assouplissement.

Environ 100 OM ont été validés pour les frais.

- Pour les ARTT/congés : en attente d'une harmonisation ministérielle. Il y a un manque de précisions et beaucoup d'attentes sur le sujet.
- Les ponts naturels ne sont pas annulés et doivent être posés.
- Les horaires de travail effectués : la régularisation doit se faire par le chef de service sauf si dans l'impossibilité de le faire car pas de VPN par exemple alors la Division RH se charge de le faire. Pour ce faire, il faut que le chef de service se soit manifesté, nous a précisé la Direction.

Il n'y aura pas d'écêtement pour l'instant et la situation sera réglée après le confinement.

Les chefs de services doivent aussi saisir **toutes les journées de télétravail effectuées** (avec ou sans VPN, avec ordinateur portable de la DGFIP ou matériel personnel).

La RH nous a tenu à souligner que plusieurs messages pour rappeler les consignes ont été envoyés aux chefs de services et publiés sur Ulysse.

- Les personnes fragiles : la RH précise qu'il faut se déclarer auprès d'elle, une liste est envoyée au médecin de prévention. Le chef de service doit saisir le code sur SIRHIUS, une fois que la RH l'aura prévenu sinon c'est la RH qui prendra la main (15 jours pour régulariser). Les collègues vivant avec une personne fragile sont mis en télétravail pour la majorité pour éviter les déplacements il faut se déclarer au RH).
122 personnes sont concernés, il n'y a pas de liste nominative donnée aux OS.

On nous a précisé que le Dr NEAU (*angelique.neau@finances.gouv.fr*) est très sollicitée par l'ensemble du ministère sur le département mais cela ne doit pas empêcher de la contacter.

- Autorisation d'absence pour deuil : quand elle en a connaissance et avec un justificatif, les AA pour un deuil et prévues dans SIRHIUS peuvent être posés ou demandées à la RH.

Pas de cas d'accident du travail ni d'enfant malade.

- Les stagiaires : un courriel par madame GODEMENT a été envoyé aux stagiaires qui devraient arriver dans les services avec leurs ordinateurs portables (ENFIP), la liste a été intégrée au plan de charge de la CID. On laisse le choix aux Directions de décider pour le télétravail selon leurs critères.
- Pour les collègues EDR, une dizaine de collègues ne peuvent pas reprendre après le 11/05.

Un bilan a été demandé à l'assistante de prévention pour la prochaine audio conférence.

■ **Division BIL :**

➔ **Nettoyage/désinfection :**

Aucune cette semaine à cause du Covid.

L'entreprise de nettoyage est en difficulté de personnel.

Un certain nombre de problèmes ont été signalés et certains résolus.

V12 pour les sanitaires, reprise du ménage aux trésoreries du Vésinet et Poissy, résolution du problème à Houilles et aux Mureaux, reprise du ménage au PCR de MLJ.

- ➔ **la sécurité et l'hygiène sanitaire :** Pour le gel hydroalcoolique, un bidon de 5L a été récupéré auprès du SDNC. Une commande de 180 bouteilles de 1L sur le budget du CHSCT sera effectuée.

Pour les lingettes, on en trouve plus. Madame MONTEIX a pu en trouver à la coopérative des Finances même chose pour les gants.

La commande faite à l'UGAP en mars a été repoussée au 30/06 avec aucune certitude de livraison.

La distribution de masques : un choix a été fait en fonction du stock disponible et du risque encouru.

→ Logistique/matériel : 30 portables commandés chez SFR reçus avec les 27 en stock.
La réception de plexiglas produit par le SDNC sont en attente.
105 hygiaphones sont en attente mais pas de visibilité sur la livraison.

Vous avez toujours la possibilité :

D'écrire sur le registre santé et sécurité au travail qui se trouve sur Ulysse 78 dans la rubrique les agents.

De solliciter vos représentants CHSCT.

De poser vos questions aux élus CGT.



Section CGT FiP 78, 12 rue de l'école des Postes à Versailles. Mèl: cgt.ddfip78@dgfip.finaces.gouv.fr
Mèl : sectionversailles78@gmail.com Téléphone : 07.68.78.95.43
Facebook : Cgtddfipyvelines Versailles Site local : <http://dgfip.cgt.fr/78/>